

**Décret n° 2001-505 du 10 Octobre 2001**  
**portant nomination du directeur général de la société**  
**nationale d'assurances et réassurances du Congo**

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE*

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu l'ordonnance n° 32-73 du 31 octobre 1973 portant création de la société nationale d'assurances et réassurances du Congo ;  
Vu le décret n° 74-465 du 30 décembre 1974 portant réglementation des conditions générales de fonctionnement de la société nationale d'assurances et réassurances du Congo ;  
Vu le décret n° 97-62 du 24 décembre 1997 portant détachement et nomination de M. Sylvain GAMBOLO ;  
Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

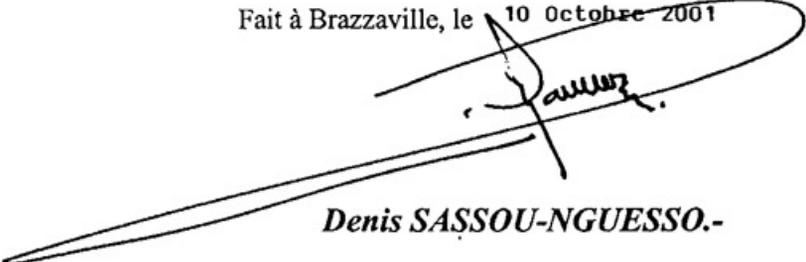
En Conseil des ministres,

**DECRETE :**

**Article premier.-** M. *(Norbert) OKONGO* est nommé directeur général de La société nationale d'assurances et réassurances du Congo, en remplacement de M. Sylvain GAMBOLO appelé à d'autres fonctions.

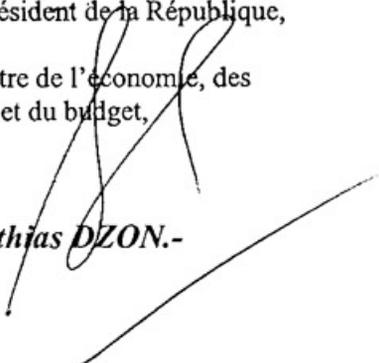
**Article 2.-** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures ou contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. *(Norbert) OKONGO*, sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 10 Octobre 2001

  
**Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des  
finances et du budget,

  
**Mathias DZON.-**